

## CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD RESIDENCE LA CROIX GREAU

Février 2025

### TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DENITITIVES

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_02	1 - Gouvernance	Prescription_02	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Contrat de travail du médecin coordonnateur
Remarque_01	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Elaborer une fiche de poste ou une lettre de mission pour le directeur et la directrice adjointe de l'établissement en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance – ANESM décembre 2008 ».		

Remarque_02	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_02</b>	Compléter la fiche de poste du médecin coordonnateur en intégrant l'ensemble des missions de médecin-coordonnateur telles que listées à l'article D312-158 du CASF.		
Remarque_03	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_03</b>	Proposer à l'infirmière coordinatrice un parcours de formation d'encadrement.		
Remarque_04	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_04</b>	Élaborer et diffuser auprès des personnels de l'établissement une fiche de procédure de distribution des médicaments hors présence IDE.		
Remarque_05	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_05</b>	Elaborer un plan de continuité d'activité		
Remarque_06 et _07	3 - Gestion des risques	<b>Prescription-03</b>	<p>Améliorer le dispositif de gestion des risques en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Intégrant dans la procédure de gestion des évènements indésirables les définitions d'EI et d'EIG.</li> <li>- Mettant en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS</li> </ul>	12 mois	<p>Procédure EI complétée</p> <p>Mise en place de séances d'analyses des pratiques professionnelles</p>

220004667\_EPMS BELNA